



ANNEXE 2

A COMPLETER UNIQUEMENT POUR LES CANDIDATS AU CONCOURS EXTERNE QUI NE SONT PAS TITULAIRES DES DEUX TITRES OU DIPLOMES SANCTIONNANT UNE FORMATION TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE DE NIVEAU V

DEMANDE D'EQUIVALENCE DE DIPLOME

Tous les candidats sollicitant une équivalence de diplôme doivent impérativement fournir ce document accompagné des pièces justificatives mentionnées ci-après.

Nom et prénom du candidat :

.....
(pour les femmes mariées, précisez le nom patronymique)

Date de naissance : __ / __ / ____ à

CONCOURS POUR LEQUEL LA DEMANDE EST PRESENTEE :

AGENT DE MAITRISE TERRITORIAL (CONCOURS EXTERNE)

SPECIALITE :

Condition de diplôme(s) normalement requise : deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau V.

A déjà obtenu une équivalence de diplôme pour ce concours ou pour tout autre concours pour lequel la même condition de qualification est requise (cocher la case correspondant à votre situation) :

OUI

NON

(le cas échéant joindre la copie de la décision)

DIPLOMES OU VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

Diplôme préparé	Spécialité éventuelle	Niveau de certification du diplôme ⁽¹⁾	Autorité ou organisme ayant délivré le diplôme ou dispensé la formation	OBTENU (oui/non)	Année d'obtention

⁽¹⁾ Exemples : Niveau V : BEP, CAP, diplôme national du Brevet – Niveau IV : Baccalauréat, Brevet de Technicien – Niveau III : BTS, DUT – Niveau II : Licence – Niveau I : Master, Mastère, Doctorat.

Fait le :

Le candidat certifie l'authenticité des informations portées sur ce document. *

Signature :

*** Toute fausse déclaration est punie par la Loi (article 441-6 du code pénal et loi du 23 décembre 1901 modifiée).**



**PIECES A FOURNIR PAR LE CANDIDAT
A L'APPUI D'UNE DEMANDE D'EQUIVALENCE DE DIPLOME**

Les pièces ci-dessous doivent impérativement être jointes par le candidat, en fonction de sa situation, dans le cadre d'une demande d'équivalence de diplôme. **Le Centre de Gestion organisateur se réserve la possibilité de demander des pièces complémentaires s'il le juge nécessaire.**

CANDIDATS AYANT BENEFICIE D'UNE EQUIVALENCE DE DIPLOME POUR LE MEME CONCOURS OU POUR TOUT AUTRE CONCOURS POUR LEQUEL LA MEME CONDITION DE QUALIFICATION EST REQUISE

FOURNIR :

- la demande d'équivalence de diplôme dûment complétée et signée par le candidat. **(Annexe 3)**
- une copie de la décision favorable d'équivalence de diplôme délivrée par une autorité compétente pour un même concours ou pour tout autre concours pour lequel la même condition de qualification est requise.

CANDIDATS BENEFICIANT D'UNE EQUIVALENCE DE PLEIN DROIT

FOURNIR :

- la demande d'équivalence de diplôme dûment complétée et signée par le candidat. **(Annexe 3)**
- ET**
- une copie du diplôme, titre ou attestation établie par une autorité compétente prouvant que le candidat a accompli avec succès un cycle de formation au moins de mêmes niveau et durée que ceux des diplômes ou titres requis.
 - **ou** une copie de l'attestation d'inscription dans un cycle de formation dont la condition normale d'accès est d'être titulaire d'un diplôme ou titre au moins de même niveau que celui des diplômes ou titres requis.
 - **ou** une copie du diplôme ou titre homologué ou d'un diplôme ou titre à finalité professionnelle enregistré au RNCP, classé au moins au même niveau que le diplôme ou titre requis.
 - **ou** une copie du diplôme ou titre au moins équivalent figurant sur une liste fixée, pour chaque niveau de diplôme, par arrêté ministériel.

**CANDIDATS TITULAIRES D'UN TITRE OU DIPLOME IMMEDIATEMENT INFERIEUR A CELUI REQUIS
ET JUSTIFIANT D'AU MOINS DEUX ANS D'ACTIVITES PROFESSIONNELLES**

FOURNIR :

- la demande d'équivalence de diplôme dûment complétée et signée par le candidat. **(Annexe 3)**
- une copie du diplôme ou titre immédiatement inférieur à celui requis.
- une copie des certificats de travail, des contrats de travail ou, à défaut, des bulletins de salaire précisant, pour chaque activité, la nature et la durée de l'activité professionnelle exercée.
- tout autre document permettant de justifier la nature et la durée de l'activité professionnelle du candidat (profil de postes, enregistrement au Registre du Commerce ou extrait Kbis, déclaration Urssaf, copie de déclaration fiscale énonçant le statut...).
- si possible, tout document permettant d'identifier, pour chaque activité professionnelle, la catégorie socio-professionnelle (CSP) correspondante (copie de la convention collective, copie contrat de travail s'il mentionne la CSP...).

CANDIDATS JUSTIFIANT D'AU MOINS TROIS ANS D'ACTIVITES PROFESSIONNELLES

FOURNIR :

- la demande d'équivalence de diplôme dûment complétée et signée par le candidat. **(Annexe 3)**
- une copie des contrats de travail et des certificats de travail délivrés conformément à l'article L. 122-16 du code du travail, ou, à défaut, de tous les bulletins de salaire précisant, pour chaque activité, la nature et la durée de l'activité professionnelle exercée.
- ou tout autre document établi par un organisme habilité, et permettant de justifier la nature et la durée de l'activité professionnelle du candidat (profil de postes, enregistrement au Registre du Commerce ou extrait Kbis, déclaration Urssaf, copie de déclaration fiscale énonçant le statut...), documents traduits le cas échéant en français par un traducteur agréé.
- si possible, tout document permettant d'identifier, pour chaque activité professionnelle, la catégorie socio-professionnelle (CSP) correspondante (copie de la convention collective, copie du contrat de travail s'il mentionne la CSP...).

➔ LES CANDIDATS TITULAIRES DE TITRES OU DE DIPLOMES OBTENUS DANS UN AUTRE ETAT QUE LA FRANCE

doivent joindre à leur dossier une attestation de niveau d'études de leur diplôme étranger, qui permet de le comparer avec les diplômes délivrés par l'Etat français. Ces attestations de niveau d'études des diplômes étrangers peuvent être obtenues, moyennant une participation financière, auprès du Centre International d'Etudes Pédagogiques (CIEP) sur demande formulée par courrier à l'adresse suivante :

**Centre ENIC-NARIC France – Département reconnaissance des diplômes
1 avenue Léon Journault
92318 SEVRES CEDEX**

Pour plus de renseignements : téléphone : 01.45.07.63.21 ou 01.45.07.63.10 courriel : enic-naric@ciep.fr // Site internet : www.ciep.fr